

Prévoyez la rétention des produits dans votre local phyto

Nouvelle mesure applicable dans tous les locaux phyto contenant au moins 25 kg de produits à partir du 1^{er} juin 2019.

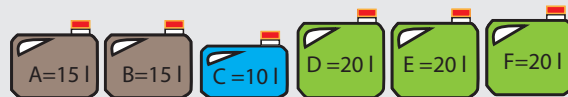
Un renversement accidentel ou un bidon qui fuit sont des situations qui peuvent conduire à des risques pour l'environnement et pour la santé des utilisateurs de produits phyto. L'armoire ou le local phyto doit donc être conçu pour assurer une rétention efficace des produits liquides stockés.

La capacité de rétention doit :

- être égale ou supérieure au volume du plus grand conditionnement
- être au moins égale au $\frac{1}{4}$ du volume total des produits liquides stockés



Exemple : mon local contient



Volume du plus grand bidon stocké en litres =

Bidons D, E ou F



= 20 l

Volume total des produits liquides stockés en litres =



Bidons A + B + C + D + E + F
= 100 l



= 25 l

La capacité de rétention du local doit être égale à la plus grande valeur obtenue, soit **25 litres**



Le dispositif de rétention utilisé doit être étanche et doit pouvoir résister à la corrosion

Rétention au sol, sous la grille



Rigole et bac collecteur au sol



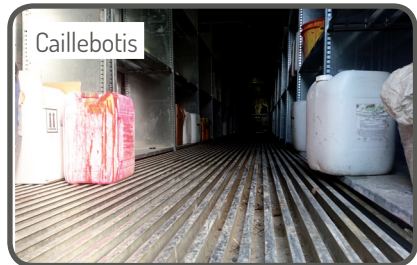
Bordure au sol



Bacs de rétention en plastique



Caillebotis



Besoin d'aide ?



PROTECT'eau

PROTECT'eau vous conseille
gratuitement au 081 72 89 92
ou info@protecteau.be

www.protecteau.be

 Wallonie
environnement
SPW

 SPGE
Société Publique
de Gestion de l'Eau